



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT GRANDE RUE

N°2024/42

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande effectuée par la société VEOLIA EAU, en date du 02 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Route de Chevannes, en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société VEOLIA EAU Essonne domiciliée 22 Avenue Salvador Allende à Arpajon (91294), concernant la modification du réseau d'eau potable, la circulation et le stationnement seront interdits du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024, Route de Chevannes, dans sa partie comprise entre la Grande Rue et la Rue de la Croix Boissy, une tolérance sera accordée aux riverains de la résidence des Jardins de la Bâle.

Article 2 : Pour les véhicules en provenance de la RD 191 une déviation sera mise en place par la Rue de la Croix Boissy.

Article 3 : Pour les véhicules en provenance de l'avenue Saint Rémi vers Ballancourt, une déviation sera mise en place par la Grande Rue.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du 13 au 17 mai inclus de 08h00 à 18h00.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 03 mai 2024

Daniel CORRE
1^{er} Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et la Voirie

